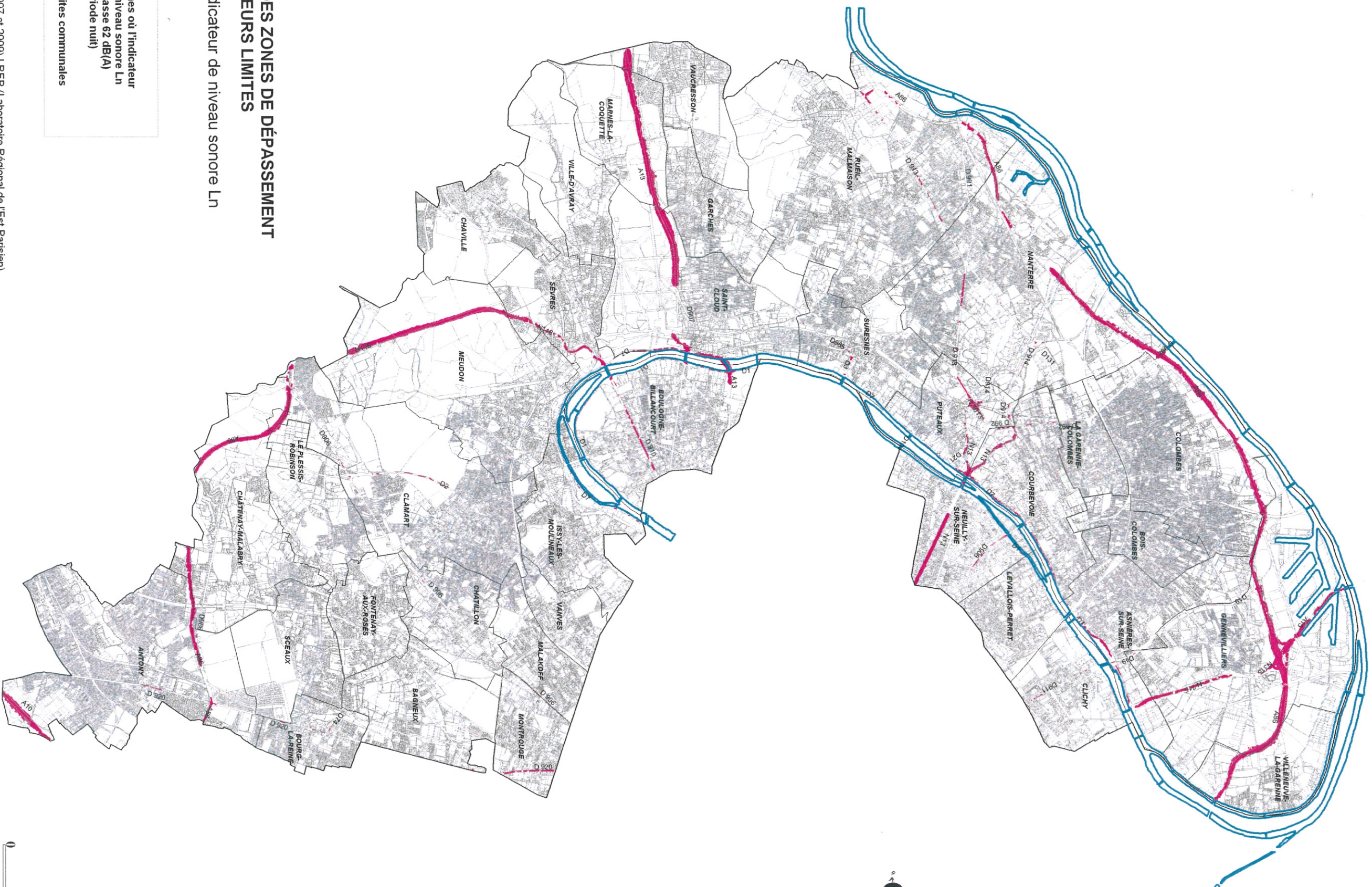


DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTOROUTIÈRES NON CONDÉDÉES DONT LE TRAFIC ANNUEL EST SUPÉRIEUR À 6 MILLIONS DE VÉHICULES

Annexé à l'arrêté Préfectoral
DDE-SEU/SE n° 2010.054
du 27 Avril 2010



Zones où l'indicateur
de niveau sonore Ln
dépasse 62 dB(A)
(période nuit)

Limites communales

Annexe 5
**CARTE DES ZONES DE DÉPASSEMENT
DES VALEURS LIMTES**
Selon l'indicateur de niveau sonore Ln